

Concours de la photo de couverture de l'Annuaire du Club de la Presse Hauts-de-France

Règlement

- 1. Le concours est destiné à sélectionner une photographie en vue de réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Hauts-de-France ; il paraîtra en début d'année 2025 sous le titre « Annuaire 2025 ».
- 2. Le concours est ouvert aux jeunes photographes et étudiants en journalisme, en communication ou en Audiovisuel en région Hauts—de-France. Les candidats doivent être âgés de 17 à 28 ans au moment du dépôt de leur candidature.
- 3. Pour participer, les candidats doivent envoyer ou déposer leur(s) document(s) au Club de la presse avant le 5 janvier 2025 à 18h00. Le nombre de photos proposées est limité à cinq.
- 4. La photo de couverture de l'Annuaire 2025 devra proposer une image sur la nature et la biodiversité de la région, le fil rouge de toute les activités du Club pour l'année 2025. Elle pourra donc représenter des faits marquants des événements de la région ou des projets à venir.
- 5. Les documents seront présentés en format numérique. La prise de vue doit tenir compte du format vertical de l'annuaire : 120 mm x 210 mm.
- 6. Le jury, nommé par le conseil d'administration du Club, délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées ou si la qualité de la photo ne répond pas aux exigences de l'impression.
- 7. Le lauréat s'engage à céder les droits d'auteur au Club de la presse qui pourra publier le document en couverture de l'annuaire et sur les outils de présentation ou de communication de ce dernier. Ces outils peuvent être le site internet du Club, les plaquettes et/ou affiches éditées par le Club.
- 8. Le prix, d'un montant de 250 euros, sera remis au lauréat.e sous forme de chèque bancaire, lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2025 en début d'année à laquelle il/elle s'engage à être présent.e ou représenté.e.
- 9. Les candidats doivent soumettre une pièce d'identité afin de vérifier leur éligibilité au concours. (Avoir au plus 28 ans au 31 décembre 2024).
- 10.La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 26 novembre 2025.